

PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE

Cayenne, le 30 septembre 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

Prix maxima des produits pétroliers pour le mois d'octobre 2019

Les articles R 671-1 à R 671-13 du code de l'énergie prévoient que la révision mensuelle des prix des produits pétroliers est effectuée en fonction de l'évolution des cours et de la parité monétaire euro/dollar, constatée le mois précédent pour les 15 premières cotations.

Sur les quinze premières cotations du mois de septembre, on constate :

- Pétrole brut Brent : le cours moyen repasse le seuil des 60 \$ le baril, pour s'établir à 62,80 \$ contre 58,80 \$ en août, soit une hausse de + 6,8 % en un mois. Les attaques contre des installations pétrolières en Arabie Séoudite ont rapidement entraîné une hausse significative du cours, qui se maintient depuis nettement au-dessus du seuil de 60 \$ le baril.
- Carburants routiers : les cours moyens d'achat repartent en hausse de façon contrastée. Si la cotation d'essence est quasiment stable (+ 0,8 %), celle de gazole reprend + 6,48 % en un mois.
- Butane : après avoir connu son plus bas niveau depuis plusieurs années en août, le cours moyen d'achat reprend + 14,4 %, tout en restant à un niveau relativement bas.

L'euro poursuit sa dépréciation par rapport au dollar, de -1,1 %. Un euro vaut 1,1023 dollar en août contre 1,1148 dollar en août.

A compter du 1er octobre 2019 à zéro heure, les prix maxima des produits pétroliers sont fixés ainsi :

- super sans plomb : 1,63 €/l, au lieu de 1,62 €/l, soit une hausse de 1 centime par rapport à septembre 2019
- gazole route: 1,49 €/l, au lieu de 1,43 €/l, soit une hausse de 6 centimes par rapport à septembre 2019.
- bouteille de gaz de pétrole liquéfié de 12,5 kg : 18,68 euros au lieu de 17,99 euros, soit une hausse de 69 centimes par rapport à septembre 2019.

L'Observatoire des prix, des marges et des revenus de la Guyane a été préalablement informé de ces évolutions.

Le préfet,

Marc DEL GRANDE